

OBSERVATOIRE

SIAO 42 LOIRE

Note d'observation

*Un « Chez-Soi d'Abord jeunes »
à Saint-Etienne*

JUIN
2023



Un « Chez-Soi d’Abord jeunes » à Saint-Etienne

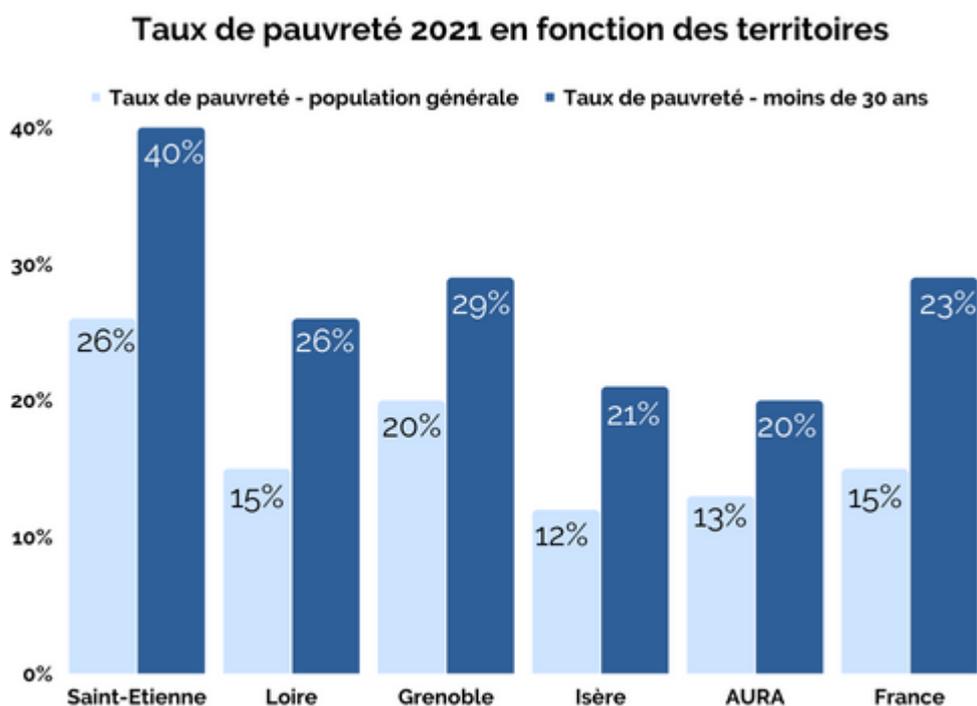
Contexte de la commande :

Le Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale « Un Chez-Soi d’Abord » de Saint-Etienne, créé en 2021, a sollicité l’observatoire du SIAO 42 sur le sujet particulier des jeunes en précarité au regard du logement dans la Loire. D’une part, au niveau national, des expérimentations d’un « Chez-Soi Jeunes » ont été conduites et ont pu nourrir les réflexions de l’équipe stéphanoise. D’autre part, au niveau local, la surreprésentation des jeunes parmi les demandeurs d’hébergement – logement accompagné questionne voire alerte l’ensemble des acteurs du social et du médico-social. De fait, l’observatoire du SIAO a déjà produit deux notes d’observation¹ sur le sujet tant il paraît important de documenter cette réalité.

Cette note est rédigée dans le cadre d’un événement précis, celui de la venue de Mme Pascale Estechandy, coordinatrice nationale du programme « Un Chez Soi d’Abord » à la DIHAL (Délégation Interministérielle de l’Hébergement et de l’Accès au Logement) le 3 juillet 2023. Au regard des délais entre la sollicitation de l’observatoire, en juin 2023, et cette réunion de travail, il a paru plus pertinent de compiler des données déjà produites portant sur les années précédentes (entre 2020 et 2022) plutôt que de travailler sur de nouveaux indicateurs. Ceci explique que seront présentées des données portant sur plusieurs périodes de référence dans cette note.

¹ *L’accès à l’hébergement et au logement des jeunes dans la Loire*, publiée en mai 2021 sur des données 2020 croise les données quantitatives disponibles au SIAO 42 avec les observations récurrentes réalisées par les membres du Groupement de Coopération Sociale SIAO Loire (qui regroupe les acteurs du secteur Accueil – Hébergement – Insertion Logement dans le département). La *Note d’observation croisée, public jeunes*, est le résultat des comparaisons statistiques entre les observatoires des SIAO de la Loire et de l’Isère. Elle a été réalisée en 2022 sur des données 2021. C’est ce qui explique que l’on retrouve plusieurs comparaisons entre ces deux départements au sein de cette note au-delà du fait que ces deux territoires sont comparables sur plusieurs aspects.

Le département de la Loire, et plus particulièrement la ville de Saint-Etienne, est un territoire concentrant la pauvreté par rapport à ses voisins régionaux. En effet, 26% de la population stéphanoise vit en dessous du seuil de pauvreté ce qui est largement supérieur aux taux régional et national.

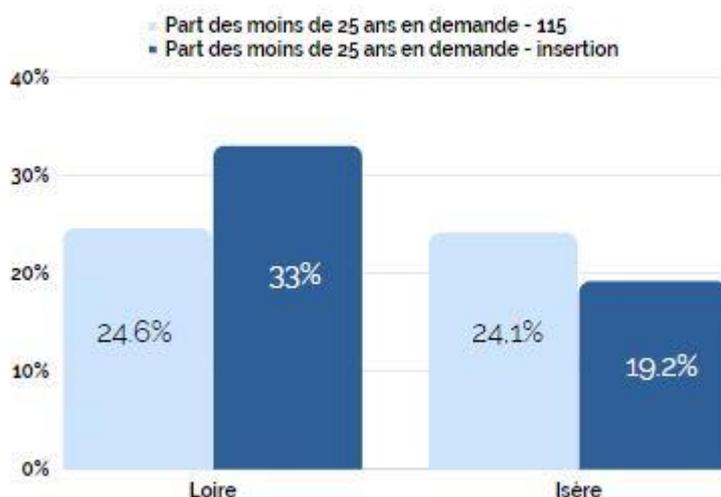


Lorsque l'on s'intéresse à la situation des jeunes, le taux de pauvreté des moins de 30 ans est, de manière générale, plus élevé que celui de l'ensemble de la population dans les territoires comparés. **La ville de Saint-Etienne ne fait pas exception et sa situation peut même être considérée comme préoccupante puisque 40% des moins de 30 ans vit en dessous du seuil de pauvreté** ce qui représente 17 points de plus par rapport au taux national.

Les données sur les personnes en demande d'hébergement – logement accompagné auprès du SIAO de la Loire viennent confirmer cette concentration de la pauvreté des jeunes sur le territoire ligérien.

La surreprésentation des jeunes parmi les demandeurs d'hébergement – logement accompagné est une réalité que l'on retrouve dans de nombreux territoires mais qui est présente de façon particulièrement prégnante dans la Loire. On peut le constater en comparant le nombre de jeunes demandeurs auprès des SIAO entre la Loire et un autre territoire proche avec des similarités : l'Isère. Concernant l'hébergement d'urgence, près du quart des demandeurs ont moins de 25 ans aussi bien en Isère que dans la Loire, ce qui équivaut à 708 personnes distinctes au sein du département ligérien. Au niveau de la demande en hébergement d'insertion et logement accompagné, la surreprésentation des jeunes est réelle dans les deux départements considérés mais dans une proportion bien plus importante dans la Loire (14 points de plus qu'en Isère). En effet, en 2021, les 18-24 ans représentaient 33% des demandeurs auprès du SIAO insertion dans la Loire, soit 322 personnes distinctes, alors qu'ils ne sont que 9% parmi l'ensemble de la population ligérienne.

Part des jeunes en demande en 2021 - SIAO Loire et Isère



Les données présentées ci-dessus concernent l'année 2021 et les tendances se confirment bien pour l'année 2022 dans la Loire, dans une proportion moins grande tout de même en ce qui concerne l'hébergement d'insertion et le logement accompagné puisque **26% des demandeurs, soit 273 personnes distinctes, avaient entre 18 et 24 ans cette année-là**. L'hypothèse, qui reste à confirmer, est que l'année 2021 a été particulière pour les jeunes demandeurs. Cependant, ce constat ne vient pas contrecarrer l'observation principale de la surreprésentation des jeunes parmi les demandeurs d'hébergement et logement accompagné.

L'absence de solution adaptée pour les jeunes sans logement avec des troubles psychiques

La présence de troubles psychiques chez les personnes, et notamment les jeunes, en demande d'hébergement – logement accompagné, constitue l'autre préoccupation majeure du SIAO et de l'ensemble des acteurs du secteur AHIL (Accueil Hébergement Insertion Logement) dans la Loire. Il est plus difficile de produire une observation quantitative sur cette thématique au regard de l'impossibilité de conserver des informations médicales au sein des bases de données du SIAO. En revanche, il est envisageable, via une étude fine de la liste d'attente du SIAO en lien avec les travailleurs sociaux référents de parcours, sur un jour donné, d'avoir une estimation du nombre de personnes concernées par les troubles psychiques parmi les demandeurs. Ce travail a été réalisé en septembre 2022, sur la journée du 30 septembre, dans un cadre différent de cette sollicitation. Il permet alors d'approcher une certaine réalité qu'il conviendra d'affiner dans le cadre d'une étude plus poussée.

Au 30 septembre 2022, **24 jeunes suivis par le SIAO correspondaient aux critères suivants** :

- Être âgé de moins de 25 ans
- Avoir sollicité le SIAO pour une solution d'hébergement – logement accompagné
- Présenter des troubles psychiques importants rendant l'orientation vers un dispositif à disposition du SIAO compliquée voire impossible (handicap psychique reconnu ou diagnostic médical considéré comme nécessaire)
- Avoir été hébergé au titre de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) (toute l'enfance jusqu'aux 18 ans ou les dernières années avant la majorité).

Ces critères, sans être strictement les mêmes, recourent ceux utilisés au sein des expérimentations « Un Chez-Soi Jeunes » à savoir présenter un risque d'errance et avoir un certificat médical attestant d'une psychose. En effet, le fait de solliciter le SIAO pour un hébergement – logement accompagné se rapproche du risque d'errance résidentielle et les troubles psychiques importants peuvent être mis en lien avec ceux requis pour intégrer un dispositif « Chez-Soi Jeunes » même si l'avis d'un médecin reste nécessaire pour valider l'intuition des travailleurs sociaux. Le dernier critère sur l'hébergement au sein d'un service de l'ASE n'est pas nécessaire pour une entrée sur « Un Chez-Soi Jeunes »². Il est toutefois intéressant à prendre en compte car il qualifie une part importante des jeunes sollicitant le SIAO.

Il est également nécessaire de préciser que ce chiffre est, de façon certaine, sous-estimé puisqu'il prend en compte les jeunes en demande pour un hébergement – logement accompagné auprès du SIAO. Ne sont donc pas intégrés les jeunes sollicitant exclusivement le 115 pour un hébergement d'urgence (pour la sollicitation 115, il n'est pas possible de réaliser un travail de repérage des troubles psychiques au regard du fonctionnement actuel) et tous ceux en situation de non-recours.

Il est important d'associer à cette première estimation chiffrée les observations qualitatives des professionnels qui recueillent cette demande. Les travailleurs sociaux du SIAO rencontrent effectivement des difficultés à orienter ces jeunes vers une structure adaptée parmi les dispositifs à leur disposition et font aussi part de problématiques supplémentaires (conduites addictives, ruptures de soins) qui rendent l'accompagnement d'autant plus complexe. En effet, si une partie de ces jeunes est parfois orientée en CHRS, les séjours sont souvent de courte durée car ces structures ne sont pas équipées pour les accompagner comme il se doit. L'absence de solution d'hébergement – logement reste la norme comme le résume la coordinatrice sociale jeunes du SIAO : « *Pour ces jeunes, aucune solution pérenne n'a pu être trouvée par le SIAO ou le 115. Ils enchaînent les places d'hébergement en CHRS car ils ne tiennent pas longtemps avant d'être exclus et sont black listés par les structures d'hébergement d'urgence. Ils se retrouvent à la rue, trouvent des solutions chez des tiers, voire pour certains qui se connaissent (...), squattent chez l'un et l'autre ou sur les places d'hébergement dont certains bénéficient* ».

² Ce travail de repérage a été réalisé dans un autre cadre que celui de cette note. Les commanditaires de cette première observation avaient besoin que le critère de l'hébergement au sein d'un service de l'ASE soit présent.



Groupement de Coopération Sociale GRAHL 42

7 rue Richelandière | ☎ 04 77 50 98 88
42100 Saint-Etienne | ✉ siao-loire@siao42.org



www.siao42.org